

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA16 17268**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 6 juin 2016 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA16 17268 : Règlement visant à autoriser l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé sur le lot 3 324 802, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 15 juin 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate